



**EXTRAIT DE PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE NICOLET-YAMASKA
TENUE LE 16 JANVIER 2019, À NICOLET**

Séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le seizième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente (19h30) à l'endroit ordinaire des sessions, soit au 257-1 rue de Mgr-Courchesne à Nicolet, à laquelle sont présents M^{me} Geneviève **DUBOIS**, préfète et mairesse de Ville de Nicolet, et les maires régionaux suivants :

M. Gilles **BÉDARD**, maire de Sainte-Eulalie ; M. Michaël **BERGERON**, maire de Paroisse de Saint-Célestin ; M. Stéphane **BIRON**, représentant de Ville de Nicolet ; M. Éric **DESCHENEAUX**, maire de Pierreville ; M. Réal **DESCHÈNES**, maire de Saint-Wenceslas ; M. Jean-Guy **DOUCET**, maire de Saint-Léonard-d'Aston ; M. Guy **DUPUIS**, maire de Sainte-Perpétue ; M^{me} Denise **GENDRON**, mairesse de Sainte-Monique ; M. Marc-André **GOSELIN**, maire de Aston-Jonction ; M. Sylvain **LAPLANTE**, maire de La Visitation-de-Yamaska ; M. Claude **LEFEBVRE**, maire de Baie-du-Febvre ; M. Mario **LEFEBVRE**, maire de Saint-Elphège ; M. Mathieu **LEMIRE**, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval ; M. Raymond **NOËL**, maire de Village de Saint-Célestin et M. Pascal **THÉROUX**, maire de Saint-François-du-Lac.

Le tout conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9).

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session. M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, sont également présents.

Absent : M. Julien **BOUDREAU**, maire de Grand-Saint-Esprit.

2019-01-004

**DÉCLARATION VISANT À RECONNAÎTRE L'URGENCE CLIMATIQUE ET
LA NÉCESSITÉ D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**


- CONSIDERANT** les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation ;
- CONSIDERANT** que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC ;
- CONSIDERANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska et ses municipalités ont compétence dans ces domaines ;
- CONSIDERANT** l'importance de tenir compte des changements climatiques dans l'ensemble des documents de planification et projets qu'elles réalisent ;
- CONSIDERANT** l'importance de l'engagement en faveur d'une transition écologique dans ces domaines ;
- CONSIDERANT** les représentations citoyennes effectuées auprès du Conseil des maires en décembre 2018 ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil :

- reconnaît l'importance des changements climatiques et leurs conséquences ;
- souhaite mettre de l'avant les actions et les bons coups déjà réalisés ou en cours de réalisation par la MRC et ses municipalités en matière de préservation de l'environnement et de lutte aux changements climatiques ;
- s'engage résolument en faveur d'une transition écologique, en y consacrant les efforts et les moyens nécessaires dans les domaines où il a compétence ;
- demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Extrait certifié copie conforme
Ce 17 janvier 2019**


MICHEL CÔTÉ
Secrétaire-trésorier
MRC de Nicolet-Yamaska